

SPÉCIAL RETRAITÉS



POUR UN DEBAT CONTRADICTOIRE



Sous la pression des marchés financiers, du FMI et de la commission européenne, tous les pays adoptent les uns après les autres des plans d'austérité sans précédent : diminution des salaires, des retraites dans plusieurs pays, coupes dans les dépenses publiques et budgets sociaux dans les autres.

La nouvelle réforme des retraites concoctée par le gouvernement français portera, elle aussi, le sceau de cette politique

Les gouvernements font durement payer les conséquences de la crise aux salariés et retraités qui n'en sont pas responsables. Les mesures prises vont peser durablement sur la consommation et freiner la croissance, retarder les investissements sociaux indispensables. Relance et reprise économique sont repoussées à un horizon lointain. Par contre les banques et les marchés financiers ont déjà repris les spéculations qui ont conduit l'économie dans le mur depuis deux ans. Des acquis sur la santé, les retraites sont plus que menacés. Ces orientations ne font l'objet d'aucun débat contradictoire démocratique. Les politiques sécuritaires mettent en cause les libertés individuelles. D'autres choix sociaux s'imposent. Le mouvement social doit se mobiliser et construire une alternative aux politiques libérales actuelles. Les retraités, mobilisés depuis la rentrée dans les différentes actions, y ont toute leur place.

1er AVRIL 2010

RETRAITES + 0,9%, GAZ + 9,7% ! CHERCHEZ L'ERREUR

Les retraites ont « augmenté » de 0,9% à compter du 1er avril. L'inflation prévue par l'INSEE pour 2010 est de 1,2%... mais pour le « Président du Pouvoir d'Achat », les 0,4% perçus le 1er avril dernier, au titre de 2009... étaient excessifs ! En 2009, selon l'INSEE, l'inflation n'est que de 0,1%... il fallait donc que l'on nous « retire » les 0,3% « de trop »...

En France, la retraite mensuelle moyenne est de 1122€. 0,9% de 1122€... c'est une augmentation de 10,09€ par mois, soit 0,33 € par jour...et que dire pour tous ceux qui perçoivent moins de 900 € par mois (1).

Le même jour le gaz a augmenté de 9,7%... La suppression de la demie part supplémentaire aux veufs ou veuves ayant élevé un enfant amène des milliers de retraités à payer l'impôt sur le revenu. Cerise sur le gâteau, par voie de conséquence ces retraités acquitteront la redevance télévision, une CSG plus élevée, paieront la taxe d'habitation. Des centaines d'euros de moins par an !

Ce mécanisme d'évolution des pensions indexant les retraites sur les prix et non sur les salaires(2) jette un coup de projecteur sans fard sur la conception de la retraite programmée par nos législateurs : elle doit être une période de baisse progressive du niveau de vie !

Dans le même temps, au prétexte de ne « pas brider la compétitivité » (sic) le bouclier fiscal est confirmé, le refus de faire cotiser les revenus spéculatifs(3) est maintenu. L'INSEE constate tout naturellement que les plus hauts revenus s'envolent tandis que pour les plus humbles, les difficultés persistent ou s'accroissent. Cette amplification des inégalités n'empêche pas l'orchestration d'une campagne nauséabonde plaçant les retraités en position d'accusés : ils sont un coût excessif

pour la société ! Ceux qui « abusent » des niches fiscales !

Quelque soit l'image, ou plutôt la caricature, que l'on présente du retraité : il coûte !

En bonne santé et avec une retraite correcte, il voyage et profite de la vie...

il ne fait pas fonctionner l'économie...il coûte ! L'INSEE chiffre à un million d'emploi gratuits les tâches remplies par les retraités (petits enfants, associations, aides diverses...) mais il coûte !

En mauvaise santé, il devient dépendant... et cela coûte encore !

Il y a urgence ! Grande urgence à agir pour rappeler ce qu'est la retraite : le fruit du travail, un salaire continué permettant aux retraités de bénéficier d'un niveau de vie équivalent à celui des actifs.

Vivre dignement à tous les âges de la vie est une exigence que nous entendons porter avec force. Elle sous-tend notre engagement constant pour la défense des Services Publics, de l'Ecole, de l'emploi, des salaires et des retraites.

Les initiatives des 24 février et 23 mars appellent des suites... auxquelles le SNUIPP, la FSU entendent bien contribuer.

Autour de ces objectifs, nous sommes persuadés qu'il est possible, de construire et renforcer les solidarités,



notamment entre les générations.

(1) on parle aujourd'hui d'une nouvelle augmentation de 4,5% au 1er juillet

(2) découlant des réformes successives Balladur et Fillon

(3) disposition suggérée par la Cour des Comptes

encart joint à Fsc n°342
numéroté de I à VIII
distribué aux adhérents retraités

(fenêtres)
sur cours

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui -
75013 Paris

Tél.: 01 44 08 69 30

• Directeur de la publication : Sébastien Sihr • Rédaction :

Jeanine HORVAT, Annick CONCINA, Jean Claude SOUCHAUD, Joël CHENET, Michel SALINGUE, Yvon LE GUYADEC, Jacques DEJEAN,

Bernard LIOURE, Régis METZGER

• Impression par nos soins

• ISSN 1241-0497 • CPPAP 3 695 D 73 S

Sommaire

page II
page III
page IV
page V
page VI
page VII
page VIII

pouvoir d'achat
action Seine et Marne
l'argent existe - je l'ai rencontré
de la nécessité d'un service public
propos d'expert
les retraites au luxembourg
du côté de la FSU

RETRAITÉS MALTRAITÉS, ÇA SUFFIT

Le 30 mars à Melun les retraité(e)s de Seine-et-Marne ont manifesté à l'appel de la SFR-FSU, de la FGR-FP, de la CGT, de la CFDT, de la CFE-CGC et de l'UNSA.

Deux préoccupations majeures les mobilisaient : le pouvoir d'achat et l'exigence d'un accès à des soins de qualité.

Ces questions, relatives à la santé, sont en effet très présentes depuis plusieurs années dans un département où « l'offre médicale » est parmi les plus faibles : 214 médecins pour 100 000 habitants contre 383 dans la région Ile-de-France et 30% de moins que la moyenne nationale (301 pour l'ensemble de la France). Certains spécialistes sont devenus pour ainsi dire inaccessibles. Parallèlement les dépassements d'honoraires explosent.

Cette situation se trouve aggravée du fait des réformes successives de la Santé qui détruisent l'hôpital public et éloignent les lieux de soins des patients.

L'intersyndicale des retraités s'est donc saisie de ces problèmes. C'est sur sa sollicitation que le CODERPA a organisé en 2008 une conférence publique¹, avec la participation d'un professeur de médecine : Guy ATLAN², membre du

Conseil Economique et Social Régional, auteur d'un rapport particulièrement éclairant en ce domaine.

Le 19 avril 2010, une conférence de presse à l'initiative de l'inter syndicale des retraité(e)s a été organisée... 60 personnes présentes, beaucoup de témoignages écrits échanges d'une exceptionnelle qualité, traduisant avec précision et dignité ce que signifient les dysfonctionnements du Service Public Hospitalier asphyxié par le manque de moyens et les restructuration à moindre coût, le désengagement de la Sécurité Sociale, les dépassements d'honoraires, y compris à l'hôpital public... Cette initiative a aussi amené de façon complémentaire l'expression de professionnels de santé (infirmières en lutte).

La presse départementale s'est fortement saisie de cette initiative (3 journaux sur 4 présents) et en a rendu

compte.

Après la manifestation des retraité(e)s du 30 mars, la plus forte jamais organisée dans le département, l'inter syndicale des retraité(e)s a décidé de saisir l'Union des Maires, le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé qui se met en place.

L'un des objectifs : obtenir la création de nouveaux centres de santé : la Seine et Marne n'en compte qu'un... il est bon dernier de la région dans ce domaine aussi !

¹ Près de 200 participants

² par ailleurs interviewé l'an passé par Fenêtres sur Cours retraités



19 et 30 mars : action des retraités de Seine-et-Marne

L'ARGENT EXISTE ! JE L'AI RENCONTRE

Le gouvernement, avec l'aide des médias, mène une campagne sur le coût exorbitant des retraites et l'impossibilité de faire autrement que d'appeler les salariés et les retraités à de nouveaux sacrifices. C'est à croire que nos ministres et de nombreux journalistes ne font pas preuve qu'une grande curiosité.

Il leur suffit pourtant de se plonger dans les données de l'INSEE concernant la répartition de la valeur ajoutée. Il est vrai que les chiffres donnent le vertige. Plusieurs remarques s'imposent.

Ce sont les hypothèses les plus dramatiques qui sont mises en avant.

Le déficit actuel de 7 à 8 milliards d'euros ne représente que 0,5% de PIB et le gouvernement a su trouver 3% soit près de 40 milliards en 24 heures pour « sauver » les banques.

Ce transfert de richesse nationale des salaires vers les profits représente 80 à 110 milliards d'euros par an.

La réforme Balladur et celle de 2003 ont fortement dégradé le niveau des taux de remplacement: - 21% en moyenne. Pour la fonction publique la baisse des pensions est de 0,5% par an depuis 2003. Dans le même temps la part des dividendes est passée de 3% à 5,8% de la richesse nationale alors que celle-ci a doublé dans les 40 dernières années. Voilà pourquoi les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches creusant les inégalités comme jamais dans notre pays. Un des moyens d'inverser cette tendance serait bien sûr d'augmenter les salaires, mais aussi d'augmenter la part employeur des cotisations sociales et faire contribuer les revenus non salariaux.

Les retraités représenteront 30% de la population en 2040. Pour maintenir les retraites au niveau revendiqué par la FSU, la part des retraites dans le PIB doit évoluer de 12 à 18%. Soit environ 0,37% de plus par an. La discussion sur les financements est dans ce contexte une question politique et non économique.

Le pays peut faire le choix de l'humain en arrêtant la dégradation de la part salariée dans la richesse produite. Laurence PARISOT a beau s'étrangler et le gouvernement la suivre, le vrai débat se situe là.

Répartition de la valeur ajoutée

	1980	2008	variation
Salaires	73,9	65,1	-8,8
cotisations sociales	28,1	27,7	-0,4
salaires nets	45,8	37,4	-8,4
Profits	26,1	34,9	8,8
profit disponible	23,0	26,5	3,5
dividendes nets	3,1	8,4	5,3
Total	100,0	100,0	0,0

Sociétés non financières. Source : INSEE

RÉFORME DES RETRAITES : LES IDÉES FUSENT À L'ÉLYSÉE



DE LA NÉCESSITÉ D'UN SERVICE PUBLIC

rapport IGAS

En août 2009, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) publiait un rapport sur le coût restant à la charge de la personne âgée en établissement de type EHPAD (Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes) ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée). Il conforte la FSU dans sa volonté de mettre en oeuvre un service public pour les retraités et les personnes âgées.

Il ressort de ce rapport qu'il existe selon les établissements, selon les régions de très fortes différences pas toujours liées à la qualité des prestations : de 1500€ à 2900€ par mois avec une moyenne de 2200€ de reste à charge pour le résident.

Les soins médicaux stricto-sensu étant pris en charge par la Sécurité Sociale et la mutuelle, les montants évoqués sont constitués du coût de l'hébergement (hôtellerie, nourriture, personnel), du « talon APA » (reste à charge sur la prise en charge de la dépendance par l'Aide Personnelle à l'Autonomie), des coûts liés à l'hygiène et aux soins corporels et à l'ouverture sur l'extérieur (téléphone, télévision, ...).

La qualité des prestations n'est pas toujours en rapport avec le coût. D'autant que le « consommateur » est rarement en position de véritable choix, la décision de séjour se faisant souvent dans l'urgence et le désarroi.

Les retraités sont bien souvent insuffi-

santes pour faire face à de tels coûts (retraite moyenne en France : 1300€ pour les hommes et 800€ pour les femmes). Il existe bien des aides publiques faites d'aides fiscales, d'aide au logement (APL), d'aide sociale à l'hébergement mais elles sont hétérogènes, variables d'un département à l'autre et souvent inadaptées à la situation. D'autant que l'aide sociale à l'hébergement est soumise à la participation des « obligés alimentaires » (les enfants) et à récupération sur patrimoine.

Le rapport de l'IGAS propose certes quelques timides solutions bien insuffisantes : faire payer une part des coûts « hébergement » sur les comptes « soins » ou « dépendance », mutualiser les établissements, réduire le coût de l'immobilier (terrain gratuit, subvention à la construction), nouveau type d'EHPAD aux prestations moins coûteuses (standardisation, chambres plus petites, abaissement des normes,

diminution du personnel).

Non seulement ces propositions vont à l'encontre des souhaits des résidents et leurs familles qui veulent des unités de petite taille et une meilleure prise en charge individuelle mais elles ne sont pas à la hauteur des enjeux liés à l'augmentation importante du nombre de personnes âgées dépendantes dans les prochaines décennies.

En définitive comme nous l'avons dit lors du congrès de la FSU, la solution passe, pour une large part, par un Service Public répondant aux besoins des retraités et personnes âgées, service géré avec la participation des représentants élus des usagers et des personnels, chargé de coordonner au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics... Mais cela suppose aussi des budgets à la hauteur des besoins et la création de très nombreux emplois statutaires.

Aujourd'hui, mobilisation unitaire des syndicats de retraités

Le Pays Briard
30 - 03 - 2010

Les retraités dénoncent les difficultés pour se soigner

Si le problème de désertification médicale du département est bien connu, les organisations syndicales de retraités soulignent les difficultés rencontrées par les personnes âgées dans l'accès aux soins.

« On nous a signalé un dépassement d'honoraires de 1.000 euros pour une opération du genou », rapporte la section départementale de la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP). Les témoignages de ce genre ne manquent pas, allant du bilan de soins dentaires facturés 6.300 euros à l'accident vasculaire cérébral non diagnostiqué par manque de temps, en passant par des heures d'attente aux urgences. « Le bilan actuel du système de santé est alarmant, a souligné le secrétaire départemental de la FGR-FP, Bernard Lioure, lors d'une réunion publique à Meulan. L'accès aux soins est une préoccupation qui croît avec l'âge, mais nous avons le sentiment de travailler aussi pour les générations futures. »

Coût d'accès aux soins

Les organisations syndicales dénoncent plusieurs atteintes au principe de l'universalité de l'accès aux soins, au premier rang desquelles le coût : au-

certains médicaments d'une part, hausse des tarifs des compléments santé d'autre part. Quant aux dépassements d'honoraires pratiqués par certains professionnels de santé, ils alourdissent encore la charge supportée par les patients.

« Combien doivent renoncer aux soins faute de moyens ? », s'interroge un retraité. « Il faut savoir que 36% des femmes retraitées touchent moins de 700 euros par mois, et que désormais 12% des retraités ont recours à l'aide alimentaire, précise Pierre Benoit, secrétaire départemental de l'Union syndicale des retraités CGT. Le forfait hospitalier a augmenté de 12%, passant de 16 à 18 euros, ce qui n'est pas le cas de nos pensions de retraite ! »

Système de rentabilité

Les représentants des retraités dénoncent également la loi Bachelot portant sur la réorganisation du service public de santé. « On est passé d'un système de solidarité à un système de



Pierre Benoit (USR-CGT), Bernard Lioure (FGR-FP), Danièle Bretéché (FSU) et Monique Ouvrard (Coderpa), de gauche à droite sur notre photo.

FSU (Fédération syndicale unitaire). On a encouragé le rapprochement du public et du privé sans que cela n'entraîne d'amélioration des finances. Le résultat, ce sont des suppressions de postes, des fermetures de services et même d'hôpitaux. »

département qui est déjà le parent pauvre en la matière. Selon une étude de la DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales), la Seine-et-Marne présente une densité en médecins généralistes inférieure de 26% à la moyenne de

atteint une densité inférieure de 34% à la moyenne nationale et de 52% à la moyenne régionale.

94^e rang sur 95 !

Conséquence : si la part des

en Ile-de-France que dans le reste du pays, elle atteint des sommets en Seine-et-Marne.

« Nous occupons le 94^e rang sur 95 ! », dénoncent les syndicats. Ainsi, par exemple, 67% des ophtalmologistes du département pratiquent des dépassements d'honoraires, et 100% des urologues !

Par ailleurs, la Seine-et-Marne n'accueille que sept centres de santé, sur les 309 que compte l'Ile-de-France. Scandalisées par cette situation, les organisations syndicales de retraités souhaitent notamment que se développe le système de bourses mis en place par le Conseil général à l'attention des étudiants en médecine s'engageant à s'installer en Seine-et-Marne. Elles demandent également la mise en place de nouveaux centres de santé proposant une diversité des prises en charge et une large accessibilité.

Pour tenter de se faire entendre, les syndicats CGT, CFE-CGC, CGT, FSU, UNSA et la FGR-FP organisent

propos d'expert
Pascal Champvert
président de
l'AD-PA

«CHAQUE FRANÇAIS AIME SES VIEUX, MAIS LA FRANCE N'AIME PAS SES VIEUX»

Nicolas Sarkozy avait fait de la prise en charge de la dépendance un des arguments de sa campagne présidentielle. Ce dossier devait faire l'objet d'un projet de loi dès 2008. Finalement, début 2010, le président a indiqué qu'il ne serait abordé qu'« une fois la réforme des retraites achevée ».

"Aujourd'hui, les crédits ne sont pas dépensés intégralement et sont affectés à d'autres fins, alors que cet argent devrait être utilisé dans l'urgence à l'aide aux services à domicile pour les personnes âgées, affirme Pascal Champvert, président de l'AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées).

Les propos publiés ci dessous sont extraits d'un chat publié sur le site du journal Le Monde, mis en ligne le 12 février 2010 - http://www.lemonde.fr/societe/chat/2010/02/12/vieillesse-dependance-la-france-est-elle-prete-a-prendre-en-charge-ses-aines_1304768_3224.html#ens_id=1324098.

La France est-elle plutôt « maison de retraite » ou « prise en charge à domicile » ?

Pascal Champvert :

Depuis une cinquantaine d'années, la France dit qu'elle favorise le domicile. Il y a cinquante ans, il y avait essentiellement en établissements des gens qui avaient des revenus faibles. Et à l'époque, la volonté que les gens soient à domicile était une véritable avancée. Depuis, on a créé le minimum vieillesse et augmenté le niveau des retraites. Et les établissements auraient donc pu disparaître. Mais entre-temps, avec l'allongement de l'âge de la vie, sont apparues de façon beaucoup plus importante des personnes âgées fragilisées, handicapées.

On les appelle souvent dépendantes, je refuse pour ma part ce terme, qui est dévalorisant et péjoratif. Or les mots ont un sens. Aujourd'hui, l'aide en établissement concerne pour l'essentiel des personnes fragilisées ou handicapées, et aussi des personnes isolées.

Il y a 1 200 000 personnes âgées fragilisées dans notre pays, et un peu plus de la moitié à domicile, et un peu moins de la moitié en établissement. Pensons toujours que parmi les 80 ans, 80 % sont en bonne santé, donc on ne parle là que de ceux qui ont des handicaps ou des difficultés.

Dire que l'immense majorité des personnes âgées sont à leur domicile, c'est dire que l'immense majorité des personnes âgées vont bien. Pour autant, il faut s'occuper dignement de celles qui ont des difficultés physiques ou psychiques.

Y a-t-il une réticence sociale à financer la vieillesse, contrairement au financement de l'enfance, plus facilement accepté ?

Pascal Champvert : La réponse est incontestablement oui. Notre société devra faire dans l'avenir autant et aussi bien pour l'aide aux personnes âgées qu'elle l'a fait antérieurement pour l'aide aux enfants. Ainsi, notre pays impose à toute structure publique ou privée accompagnant des petits enfants (crèches, haltes-garderies...) un nombre minimum de professionnels par enfant. Et c'est une bonne chose. En revanche, dans l'aide aux personnes âgées, tout le système fait pression pour qu'il y ait le moins possible de professionnels qui accompagnent les personnes âgées (à domicile comme en établissement).

Ce que nous demandons fortement depuis de nombreuses années, c'est l'instauration d'un nombre minimum de professionnels auprès des personnes âgées. L'Etat le refuse systématiquement, ne voyant là que les dépenses que cela entraînerait en négligeant le fantastique moteur de création d'emplois que cela constitue. Ajoutons que le développement de l'aide aux personnes âgées est aussi un élément important d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, dans de nombreux cantons ruraux, le premier employeur est la maison de retraite, le deuxième, le service d'aide à domicile.

Les familles démunies se retrouvent souvent coincées car elles ne peuvent pas payer les pensions des maisons de retraite, qui pratiquent des prix exorbitants (parfois 3 000 € par mois !). Qu'en pensez-vous ?

Pascal Champvert : Le problème majeur n'est pas que les maisons de retraite soient chères, mais qu'elles sont très mal remboursées. Une journée dans une clinique ou un hôpital peut coûter cinq ou dix fois ce que coûte une journée en maison de retraite ; les Français ne s'en plaignent pas car le coût d'un établissement sanitaire est financé à 99 %, voire 100 %, par la collectivité, par le biais de l'Assurance-Maladie et des mutuelles.

LES RETRAITES AU LUXEMBOURG

réforme

La pension nationale luxembourgeoise se compose d'un montant fixe (forfait d'1/40 ème acquis par année de cotisation dans la limite maximale de 40 années) et d'un montant proportionnel (pourcentage de l'ensemble des salaires perçus durant la carrière professionnelle).

Aucune pension ne peut être inférieure à 90% du montant de référence égal à 1514,43 € (01.03.2009) pour 40 années de cotisation au moins. Ce régime présente quelques caractéristiques intéressantes.

DES PÉRIODES D'ASSURANCE ASSIMILÉE

L'âge légal de la retraite est de 65 ans. La pension de vieillesse, qui n'est accordée que sur demande, commence à courir le premier jour de la soixante-sixième année de l'assuré.

Des retraites anticipées sont possibles

Pour pouvoir prendre votre retraite à l'âge de 57 ans, vous devez justifier de 40 ans d'assurance obligatoire. Autrement dit, il faut que vous ayez travaillé sans interruption à partir de 17 ans pour pouvoir jouir de la retraite à 57 ans. Si vous n'avez pas travaillé et cotisé pendant 40 années à la sécurité sociale et que vous souhaitez prendre une retraite anticipée, vous pouvez éventuellement partir en retraite à l'âge de 60 ans. Les périodes d'assurance assimilée vous permettront de colmater les brèches dans votre carrière d'assurance.

LES ÉTUDES

Imaginons que, en raison de vos études, vous avez seulement commencé à travailler à 25 ou 26 ans. Manifestement, vous n'allez pas totaliser 40 années de travail à l'âge de 60 ans. Vous pouvez néanmoins prendre votre retraite à ce moment si vos années d'études, additionnées à vos années de travail, vous per-

mettent d'atteindre le seuil requis des 40 années.

Les années d'études considérées sont celles que vous aurez suivies au Luxembourg, ou à l'étranger, auprès d'un établissement public ou privé d'enseignement secondaire, supérieur ou universitaire entre l'âge de 18 et 27 ans.

Pour qu'un mois soit comptabilisé comme mois entier d'assurance assimilée, la période en question doit correspondre à dix jours civils au moins.

L'ÉDUCATION D'UN ENFANT

Si vous avez quitté votre travail au moment de la naissance de votre enfant pour ne reprendre votre vie active qu'après une interruption plus ou moins longue, vous pouvez néanmoins prendre votre retraite à l'âge de 60 ans. Une condition : les années d'éducation de vos enfants, ajoutées à vos années de travail, vous permettent d'atteindre les 40 années de stage obligatoire. Il s'agit des périodes pendant lesquelles le parent (mère ou père) a élevé au Luxembourg un ou plusieurs enfants âgés de moins de 6 ans. Cette période d'éducation est portée au minimum à huit ans pour la naissance successive de deux enfants et à 10 ans pour la naissance de trois enfants.

PAS DE DECOTE

Si vous n'avez pas 40 années de durée d'assurance, mais que vous justifiez de 20 années au moins, votre pension sera réduite d'1/40 ème pour chaque année manquante. Ceci est la simple application de la détermination d'un niveau de pension en fonction de la durée d'assurance tous régimes sans pénalisation.

L'OGBL CONTINUE À DÉFENDRE LE MODÈLE SOCIAL LUXEMBOURGOIS

L'OGBL(1) défend le modèle social luxembourgeois. Les acquis du salariat et de ses familles pour lesquels nous nous sommes battus depuis des décennies ne doivent pas être remis en question sous le prétexte de la crise actuelle.

A maints égards, le programme d'économies publiques proposé par le gouvernement est non seulement incohérent et fragmenté, il est avant tout déséquilibré du point de vue social car il répartit les charges de manière injuste.

Pour l'OGBL, il s'agit de maintenir un Etat social fort qui est capable de renforcer l'équité sociale et la solidarité entre toutes les couches de la population. Ce n'est qu'ainsi que la paix sociale et le développement de l'économie luxembourgeoises peuvent être sécurisés.

L'OGBL salue la position ferme et l'unité de l'ensemble du mouvement syndical dans son combat pour le maintien du modèle social luxembourgeois. Il demande au gouvernement de retravailler fondamentalement le paquet de mesures présenté à la Tripartite et de retourner à la table de négociation qu'il a quittée d'une manière irresponsable et superflue!

(1) principale organisation au Luxembourg VII

LES RETRAITÉS FSU DANS L'ACTION LE 27 MAI



Paris 27 mai 2010

La SFR-FSU appelle les retraités des syndicats de la FSU à participer massivement aux manifestations du 27 mai, sous leurs banderoles FSU et dans les configurations unitaires départementales avec les autres UCR.

Le gouvernement utilise la crise pour s'obstiner dans une politique nocive pour les salariés et les retraités...

Rigueur pour les uns, jeux en Bourse pour les autres alors qu'un retraité sur 11 est au-dessous du seuil de pauvreté, qu'un sur 8 recourt à l'aide alimentaire, que 30% des femmes retraitées a moins de 700 € par mois, que les dépenses de santé grèvent les budgets à hauteur

de 10%, que l'APA est insuffisante... et qu'aucun des « engagements » du gouvernement ne laisse envisager la moindre amélioration sur l'ensemble de ces points pour les retraités actuels et futurs.

Il faut assurer dans la solidarité une retraite épanouissante pour tous. Vigilance et mobilisation unitaire sont à l'ordre du jour.

*extrait du texte adopté par le
CDFN (conseil national) de la
FSU le 20 mai 2010*

